

**MAIRIE  
DU  
PERRAY-EN-YVELINES**

**DECISION N°2022/76**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

**DECISION DU MAIRE**

**OBJET** : Marché 22.05 – Assurances incendies, accidents et risques divers sur la commune du Perray-en-Yvelines.

Monsieur le Maire de la Commune du Perray-en-Yvelines,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 2020-49 du 4 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à des prestataires extérieurs pour les assurances incendies, accidents et risques divers sur la commune du Perray-en-Yvelines.

CONSIDERANT la consultation des entreprises lancée le 5 mai 2022 dans le cadre d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette consultation l'offre des entreprises ci-dessous se sont révélées économiquement les plus avantageuses et qu'elles répondent aux attentes de la collectivité :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes – SOFAXIS/SHAM.
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes - SMACL
- Lot 3 : Flotte automobile - SMACL.
- Lot 4 : Protection juridique - SOFAXIS/SHAM
- Lot 5 : Protection fonctionnelle - SMACL.

CONSIDERANT que les crédits résultants de ce marché sont inscrits au budget.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/09/2022

Application agréée E-legalite.com

**ARTICLE 1 : DECIDE** de conclure le marché cité en objet avec les entreprises :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes - SOFAXIS/SHAM avec la garantie multirisques expositions pour un montant estimatif de. 14 119,75 €TTC/an.
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes - SMACL pour un montant de 5 331,03 €TTC/an.
- Lot 3 : Flotte automobile - SMACL avec la garantie auto collaborateurs et la garantie bris de machines pour un montant estimatif de 16 593,45 €TTC/an.
- Lot 4 : Protection juridique - SOFAXIS/SHAM pour un montant de 352,83 € TTC/an.
- Lot 5 : Protection fonctionnelle - SMACL pour un montant de 392,05 €TTC/an.

Pour un coût de 37 390,92 €TTC/an.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que les contrats débutent à la notification des marchés pour une durée initiale de 4 ans.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la Commune et sera adressée à Madame la sous-préfète de Rambouillet et copie sera faite à Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente.

**ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à le Perray-en-Yvelines  
Le 21 septembre 2022

Monsieur le Maire,  
Geoffroy BAX de KEATING



REÇU EN PREFECTURE

le 27/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-078-2178 04863-20220921-0202279-AR